

**Avis d'appel à candidature : Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS**

Suite aux élections municipales, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de DENICE.

En application des articles L 123-6, R 123-11 et R123-12 du Code de l'action sociale et des familles, ce conseil d'administration présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes "participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune."

Doivent donc figurer obligatoirement et au minimum :

- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- 1 représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations sont invitées à adresser leur candidature à M. Le Maire au plus tard le mardi 7 avril 2026 par courrier recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la mairie contre accusé de réception.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mairie de DENICE  
335 Grand rue  
69640 DENICE

[mairie-denice@wanadoo.fr](mailto:mairie-denice@wanadoo.fr)

04 74 67 30 36



Le Maire,  
J. TOURNIER